

Les crédits à la consommation en Nouvelle-Calédonie entre 1999 et 2006

► Le champ d'analyse de cette étude porte sur les crédits à la consommation consentis aux particuliers par les établissements de crédit installés en Nouvelle-Calédonie et appartenant aux cinq catégories suivantes : ventes à tempérament et crédit-bail pour les crédits « affectés » ; prêts personnels, crédits permanents et découverts (ou comptes ordinaires débiteurs) pour les crédits « non affectés ».

► Conformément à la nomenclature bancaire (BAFI) ainsi qu'aux dispositions réglementaires du Code de la consommation (articles 311-1 et suivants), les « prêts personnels destinés à la consommation » constituent eux-mêmes une sous-catégorie des « prêts personnels » figurant habituellement dans les statistiques monétaires. Dans cette étude, ils ne comprendront donc ni les différés de remboursement liés à l'usage d'une carte de paiement (car leur durée est inférieure à trois mois), ni les créances commerciales ou encore les autres crédits à la clientèle (qui sont à usage professionnel).

I. La place des crédits à la consommation dans l'endettement des particuliers

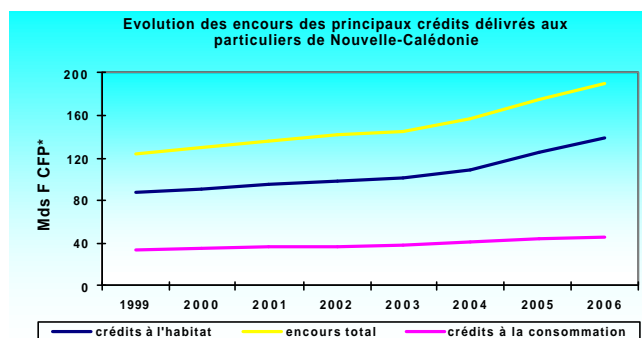
Mds F CFP	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	*Var.moy.99/03	Var.moy. 99/06	Var.moy. 03/06	Var.05/06
Crédits à la consommation	33,21	35,76	36,25	36,84	38,16	41,19	43,63	45,31	2,8%	4,0%	4,4%	3,8%
Crédits à l'habitat	87,27	90,72	95,85	98,81	102,00	109,37	124,95	138,78	3,2%	6,0%	8,0%	11,1%
Encours total	124,09	129,81	136,52	141,50	146,11	156,94	174,74	191,09	3,3%	5,5%	6,9%	9,4%

Source : IEOM

Var. moy. s'entend comme « Variation annuelle moyenne » dans les tableaux de la note.

► Les crédits à la consommation, les crédits à l'habitat et, plus généralement, les crédits aux particuliers ont connu en Nouvelle-Calédonie une forte augmentation de leurs encours entre 1999 et 2006 (respectivement +36 %, +59 % et +54 %).

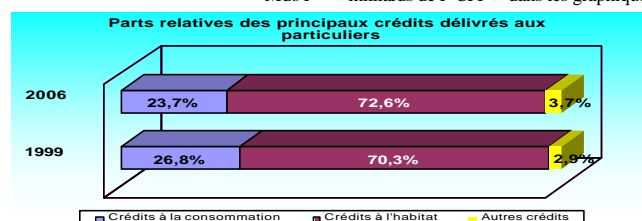
► Cette croissance n'a toutefois pas été uniforme dans le temps, une accélération forte étant observée à partir de 2003. Très marqué pour les crédits à l'habitat (de +3,2 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2003 à +8 % entre 2003 et 2006) et les crédits aux particuliers en général (de +3,3 % à +6,9 %), ce changement du rythme est moins sensible s'agissant des crédits à la consommation (de +2,8 % à +4,4 %).



Source : IEOM

* Mds F = « milliards de F CFP » dans les graphiques.

► On observe d'ailleurs une baisse de la part relative des crédits à la consommation dans le total des concours bancaires aux particuliers, qui passe en dessous de la barre des 25 % sur la période étudiée (1999-2006). Les crédits à l'habitat, déjà prépondérants en début de période, confortent en 2006 leur statut de premier pôle d'endettement des ménages calédoniens.

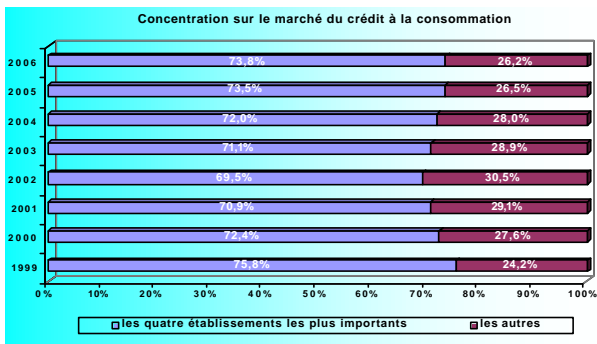


Source : IEOM

► Cette prédominance des crédits à l'habitat se retrouve en métropole, avec 71 % des crédits aux particuliers, et correspond au même phénomène de hausse des prix de l'immobilier. La représentation des « crédits à la consommation » et « autres crédits » y est plus équilibrée, avec respectivement 17 % et 12 %, en raison notamment d'une offre de crédit plus large.

II. Le marché des crédits à la consommation en Nouvelle-Calédonie

Un marché qui reste très concentré

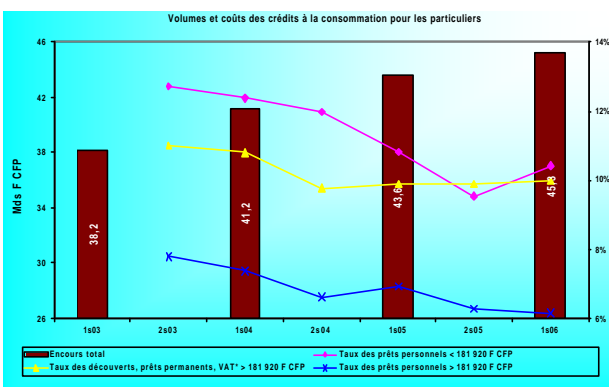


Source : IEOM

► En 2006, sur les 9 établissements de crédit locaux (dont 5 banques FBF¹ et 4 sociétés financières²) qui interviennent en Nouvelle-Calédonie sur le marché des crédits à la consommation, les 4 plus importants totalisent près des trois-quarts (73,8 %) de l'encours total. Cette proportion est en léger recul par rapport à 1999 (75,8 %) mais en augmentation depuis 2002 (69,5 %).

► La période sous revue connaît donc deux tendances successives opposées : à une déconcentration marquée (-6,3 points entre 1999 et 2002) fait place un resserrement du marché autour des principaux établissements (+4,3 points entre 2002 et 2006).

L'influence du coût du crédit sur le niveau d'endettement



Sources : IEOM

*VAT = Ventas à tempérament.

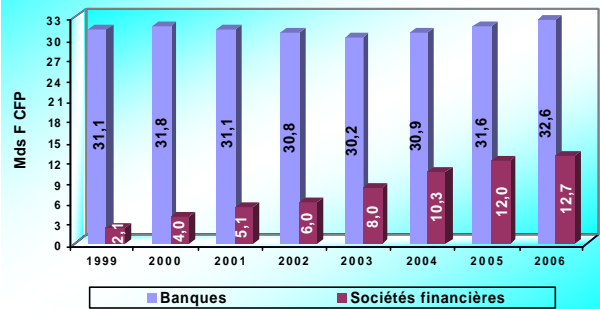
Les « découverts » sont équivalents aux comptes ordinaires débiteurs.

► A compter du deuxième semestre 2003*, l'accélération du taux de croissance annuel de l'encours des crédits à la consommation coïncide avec la baisse des taux de crédit issus de l'enquête sur le coût du crédit aux particuliers. Entre janvier 2003 et janvier 2006, les taux des prêts personnels supérieurs à 181 920 F CFP, des prêts inférieurs à 181 920 F CFP, et des découverts, crédits permanents, VAT baissent respectivement de 1,6 point (à 6,2%), 2,3 points (à 10,4%), et 1 point (à 10%).

► Cette relation inverse entre le coût du crédit et la croissance des encours met en exergue une banalisation du recours à l'endettement, favorisé par la baisse des taux, pour financer les produits de consommation.

*Les données de l'enquête sur le coût du crédit sont disponibles à partir du deuxième semestre 2003.

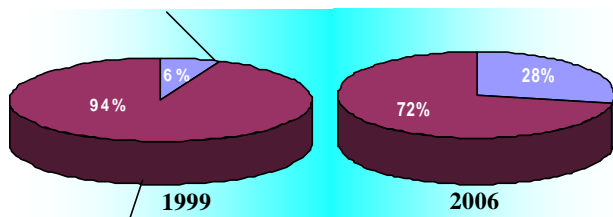
Evolution de l'encours des crédits à la consommation délivrés par les établissements de crédit



Source : IEOM

Parts relatives des différents établissements de crédit sur le total des encours

Sociétés financières



Banques

Source : IEOM

Les banques prépondérantes mais une expansion forte des sociétés financières

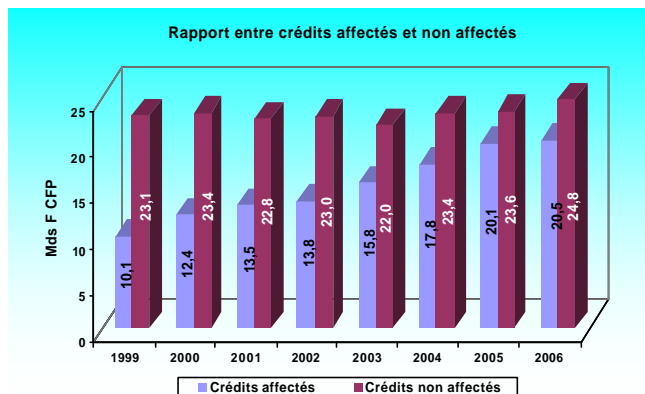
► Avec plus de 30 milliards de F CFP d'encours, le portefeuille des banques sous forme de crédits à la consommation est nettement supérieur à celui des sociétés financières sur toute la période étudiée.

► Toutefois, en tendance, ce sont les sociétés financières qui tirent la croissance de l'encours global des crédits à la consommation (leur encours a été multiplié par près de 6 entre 1999 et 2006), alors que les banques sont en quasi-stagnation (seulement +0,6 % en moyenne annuelle sur la période).

► De ce fait, la part relative des sociétés financières dans les crédits à la consommation octroyés aux particuliers calédoniens augmente fortement, passant de 6 % début 1999 à 28 % fin mars 2006.

¹ Fédération française des banques, qui regroupe en Nouvelle-Calédonie : la BCI, la BNC, BNP-Paribas, la SGC B et la CEPNC.

² Crédit calédonien et tahitien, Océor lease Nouméa (ex-CCN), Nouméa Crédit et GE MONEY (créée en septembre 2002).



Source : IEOM

Les crédits « affectés », moteurs du développement du crédit à la consommation

► La période sous revue connaît une importante augmentation de l'encours des crédits à la consommation, dont le volume dépasse en 2006 les 45 milliards de F CFP. Cette évolution n'est cependant pas homogène, comme le montre la comparaison des taux de croissance des encours des crédits « affectés » et « non affectés ». Alors que ces derniers observent une quasi-stagnation (+0,9 % en moyenne annuelle, pour une hausse globale de l'encours inférieure à 10 % sur la période), l'encours des crédits « affectés » fait plus que doubler.

► En début de période, l'encours des crédits « affectés » ne représentait même pas la moitié (44 %) de celui des crédits « non affectés », alors qu'il a atteint un niveau comparable (82 %) à l'issue du 1^{er} trimestre 2006.

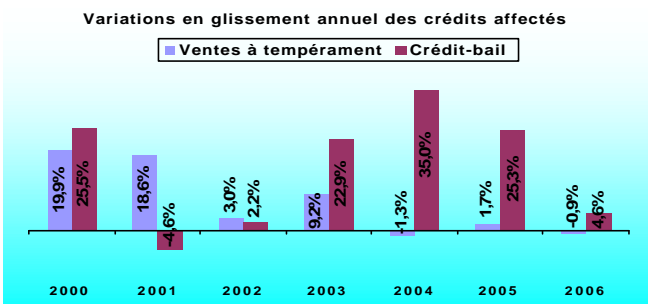
III. Un essor des crédits « affectés » favorable au développement de sociétés financières spécialisées

Mds F CFP	mars-99	mars-00	mars-01	mars-02	mars-03	mars-04	mars-05	mars-06	Var. 05/06	Var. moy. 99/06
Crédits affectés	10,12	12,36	13,47	13,84	15,80	17,82	20,07	20,47	2,0%	9,2%
- Ventes à tempérament	6,03	7,24	8,58	8,84	9,66	9,53	9,70	9,61	-0,9%	6,0%
- Crédit-bail	4,08	5,13	4,89	5,00	6,14	8,29	10,38	10,86	4,6%	13,0%

Source : IEOM

► Les crédits affectés sont composés à 60% de ventes à tempérament en début de période contre moins de 50% (47%) au premier trimestre 2006. Cette diminution de leur part relative est le résultat de la forte augmentation des encours en crédit-bail qui sont multipliés par 2,7 sur la période étudiée.

Une croissance tirée par le crédit-bail



Source : IEOM

► Si l'encours des ventes à tempérament affiche un taux de croissance soutenu sur la période (+6 % en moyenne annuelle), c'est surtout le crédit-bail qui tire la croissance des encours des crédits « affectés », avec 13 % de croissance annuelle moyenne.

► Malgré un ralentissement début 2006, on remarque ainsi que les taux de croissance annuels du crédit-bail sont, sur la période récente, nettement supérieurs à ceux des ventes à tempérament (avec respectivement 15,3 % de croissance annuelle moyenne entre 2003 et 2006, contre un léger recul de 0,1 %).

► L'essor du crédit-bail est une spécificité calédonienne que l'on ne retrouve pas en métropole (où il ne représente que 2,6 % des crédits à la consommation fin mars 2006, contre près de 24 % en Nouvelle-Calédonie). Le succès du crédit-bail réside, pour les particuliers, dans son utilisation par analogie à un loyer qui renforce son attractivité par rapport aux autres crédits. En effet, les mensualités sont inférieures à celles d'un crédit classique, toute chose égale par ailleurs. D'autre part, pour les bailleurs, la propriété du bien constitue une garantie.

La spécialisation des sociétés financières

► Avec la création de Nouméa Crédit en décembre 1999 et l'implantation de GE MONEY en septembre 2002, les sociétés financières ont pris de l'importance sur la place, en particulier en matière de crédits « affectés ».

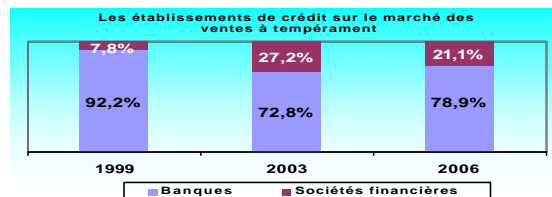
Ventes à tempérament (Mds F CFP)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. moy. 99/03	Var. moy. 03/06	Var. 05/06	Var. moy. 99/06
Banques	5,56	6,56	6,74	6,61	7,03	7,02	7,48	7,58	4,8%	1,9%	6,6%	3,9%
Sociétés financières	0,47	1,02	1,84	2,23	2,63	2,51	2,21	2,03	41,0%	-6,2%	-11,8%	20,0%
Total	6,03	7,58	8,58	8,84	9,66	9,53	9,70	9,61	9,9%	2,3%	1,7%	-52,2%

Source : IEOM

► La part relative des sociétés financières dans l'octroi de ventes à tempérament augmente nettement entre 1999 et 2006, passant de 7,8 % à plus de 21 % (après un pic à plus de 27 % en 2003).

► Les encours des banques et des sociétés financières en matière de ventes à tempérament suivent globalement les mêmes tendances. Toutefois, l'évolution du portefeuille détenu par les sociétés financières est nettement plus heurtée.

► En effet, après une forte croissance (+41 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2003), les encours des sociétés financières reculent de 6,2 % entre 2003 et 2006. Cette baisse des encours est concomitante à la baisse du coût du crédit. Le recul des taux aurait dû attirer les particuliers, et conduire à une augmentation du montant des encours. Cependant, la forte augmentation du montant des encours en crédit-bail dans les passifs des sociétés financières indique que ces établissements ont recentré leur offre sur ce produit au détriment des ventes à tempérament.



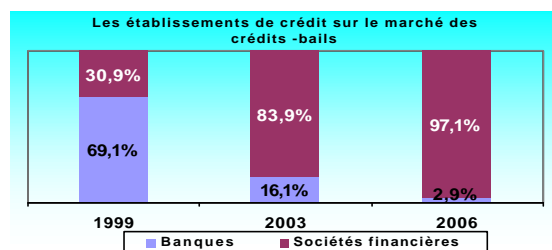
Source : IEOM

Crédit-bail (Mds F CFP)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. moy. 99/06	Var.05/06
Banques	2,82	2,57	1,97	1,50	0,99	0,66	0,72	0,32	-24,0%	-55,9%
Sociétés financières	1,26	2,56	2,92	3,49	5,15	7,62	9,66	10,54	30,4%	9,1%
Total	4,08	5,13	4,89	5,00	6,14	8,29	10,38	10,86	13,0%	4,6%

Source : IEOM

► L'évolution de la répartition des encours sur le marché du crédit-bail met en évidence une forte spécialisation des sociétés financières (avec 30,4 % de croissance annuelle moyenne de leur encours sur la période). Entre 1999 et 2006, ces dernières ont quasiment absorbé la totalité du marché du crédit-bail.

► La forte demande pour ce type de crédit a donc été exclusivement relayée par ces établissements, tandis que les banques s'en sont progressivement et presque totalement désinvesties (-24 % en moyenne annuelle sur la période) pour ne plus posséder qu'une part de marché résiduelle.



Source : IEOM

IV. Les crédits « non affectés », un marché peu dynamique

La quasi-stagnation des crédits « non affectés »

Mds F CFP	mars-99	mars-00	mars-01	mars-02	mars-03	mars-04	mars-05	mars-06	Var. moy. 99/05	Var.05/06	Var. moy. 99/06
Crédits non affectés	23,10	23,40	22,78	23,01	22,04	23,38	23,56	24,85	0,3%	5,4%	0,9%
- Prêts personnels	19,41	19,90	18,82	18,93	17,68	18,94	19,03	19,79	-0,3%	4,0%	0,2%
- Crédits permanents	1,95	1,74	2,12	2,25	2,33	2,32	2,24	2,37	2,0%	6,0%	2,5%
- Comptes ordinaires débiteurs	1,73	1,76	1,84	1,83	2,03	2,12	2,29	2,69	4,1%	17,2%	5,6%

Source : IEOM

► L'encours des crédits « non affectés » affiche un taux de croissance très faible sur la période (+0,9%), largement imputable à la stagnation des prêts personnels (+0,2 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2006) qui représentent près de 80 % de cette catégorie de crédits. La croissance annuelle moyenne des encours des comptes ordinaires débiteurs (+5,6%) et des crédits permanents (+2,5%) ne modifie pas cette tendance générale. La part relative de ces encours dans les crédits non affectés est moins importante avec respectivement 11% et 9% des encours.

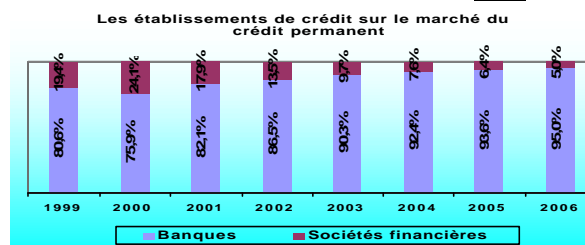
► On observe néanmoins une reprise significative sur les douze derniers mois avec une croissance de 5,4% des encours qui correspond au redressement des taux d'intérêt, et notamment des *prêts personnels* < 181 920 F CFP (+0,9 point sur le deuxième semestre 2005).

Une prépondérance des banques par défaut

Crédits permanents (Mds F CFP)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 99/00	Var.05/06	Var.99/06
Banques	1,57	1,32	1,74	1,94	2,10	2,15	2,09	2,25	-16,0%	7,6%	4,6%
Sociétés financières	0,38	0,42	0,38	0,30	0,23	0,18	0,14	0,12	11,1%	-18,1%	-13,5%
Total	1,95	1,74	2,12	2,25	2,33	2,32	2,24	2,37	-10,8%	6,0%	2,5%

Source : IEOM

► Si l'on excepte les découverts, exclusivement autorisés par les banques, il est intéressant d'observer que les sociétés financières sont seulement présentes sur le marché des crédits permanents en Nouvelle-Calédonie, et de manière résiduelle. Cette désaffection pour les crédits « non affectés » pourrait s'expliquer par deux facteurs : la saturation du marché, devenu moins rentable, et l'augmentation du risque de défaut de remboursement (le crédit n'étant pas lié à un bien donné en sûreté réelle).



Source : IEOM

AGENCE DE NOUMÉA
Octobre 2006

Note de l'Institut d'émission

► Ce désintérêt des sociétés financières pour le marché des crédits « non affectés » est illustré par l'évolution de leurs parts de marché au niveau des crédits permanents : après avoir repris aux banques plus de 5 % des parts de marché entre 1999 et 2000, les sociétés financières détenaient près du quart du marché en 2000. Elles s'en sont toutefois progressivement désinvesties, pour ne plus posséder que 5 % des encours de ce type de crédit à la fin du 1^{er} trimestre 2006.

V. Conclusion

► En fin de période, les crédits à la consommation distribués en Nouvelle-Calédonie se répartissent de manière assez équilibrée entre crédits « affectés » (45 %) et crédits « non affectés » (55 %). Cette situation est singulière en comparaison de la métropole, où les crédits « affectés » ne représentent que 22 % du total des crédits à la consommation.

► Ce phénomène est principalement dû à l'essor du crédit-bail aux particuliers, dont l'encours approche en Nouvelle-Calédonie les 11 milliards de F CFP au premier trimestre 2006, soit 24,1 % des crédits à la consommation. En métropole, ce type de crédit demeure très marginal dans l'endettement total des ménages (à peine 0,5 % à la même date).

► On observe enfin le recentrage de l'activité des sociétés financières autour des crédits « affectés », et notamment le crédit-bail. La structure des encours des banques est beaucoup plus constante en l'absence de développement du crédit-bail. L'activité des banques a été davantage orientée vers les crédits traditionnels sous forme de ventes à tempérament, de prêts personnels, et de crédits permanents.